

2024/02
DL

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère Interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais a été approuvé le 27 mars 2014 dans l'objectif de diminuer la concentration de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant.

Si les concentrations en polluants sont en baisse depuis une dizaine d'années et respectent à présent les valeurs limites réglementaires, l'amélioration de la qualité reste un enjeu sanitaire et environnemental majeur.

Les résultats de l'évaluation, après 5 années de mise en œuvre du plan, et l'évolution du contexte en matière de pollution atmosphérique ont invité à engager la révision de ce plan pour prolonger les efforts de diminution de la pollution de fond.

La révision du plan s'est inscrite dans une démarche de concertation associant depuis 2 ans les collectivités ainsi que les acteurs socio-économiques et associatifs du territoire, afin d'élaborer un plan d'action partagé et approprié par l'ensemble des acteurs locaux.

Le projet de plan prévoit 16 actions, couvrant l'ensemble des secteurs émetteurs de polluants, présentées dans le tableau ci-dessous :

Secteur	N°	Titre	Coordinateur
Industrie	IND	Réduction des émissions des polluants atmosphériques des sites industriels	DREAL
	MOB1	Animation d'un réseau ZFE-m	DREAL
	MOB2	Réalisation de plans de mobilité employeurs	A définir
Mobilité	MOB3	Réalisation de plans de mobilité des établissements scolaires	GT PDES
	MOB4	Réduction de la vitesse en interurbain	A définir
	MOB5	Aide à l'émergence des projets cyclables sécurisés	A définir
Agriculture	AGR1	Promotion du passage sur banc d'essai moteur et de l'écoconduite des engins agricoles	A définir
	AGR2	Promotion des bonnes pratiques en matière d'épandage	A définir
	AGR3	Incitation à la couverture des fosses à lisier	A définir
Bâtiment	BAT1	Recensement des modes de chauffage fortement émetteurs	A définir
	BAT2	Interdiction d'usage des appareils de chauffage à foyer ouvert en vue d'accélérer leur renouvellement	DREAL
	BAT3	Généralisation des pratiques favorables à la qualité de l'air sur les chantiers de bâtiments et les travaux publics	A définir
Planification	PLA1	Amélioration de la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement	A définir
	PLA2	Renforcement de la prise en compte de la dimension exposition dans les plans air des PCAET	A définir
Transversal	TRA1	Adaptation du dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution : réflexion sur l'élargissement des mesures d'urgence	DREAL
	TRA2	Renforcement de l'interdiction du brûlage des déchets verts	DREAL

Que deux de ces actions visent à améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois et à atteindre une réduction de 50% des émissions de particules fines issues de la combustion du bois à l'horizon 2030 par rapport à la référence 2020 (obligations introduites par l'article L2226-1 du code l'environnement, dénommé « plan bois »).

Conformément aux articles L222-4 et R222-21 du code de l'environnement, ce projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a été présenté aux CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) du Nord et du Pas-de-Calais les 12 et 14 décembre 2023 et a reçu un avis favorable.

Que le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère est désormais prêt à être soumis à l'avis des organes délibérant des collectivités (Communes, EPCI, Départements, Région).

Considérant les enjeux de santé publique que représente la qualité de l'air et des conséquences en matière sanitaire et environnementale,

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du projet de plan, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable sur le Plan de Protection de l'Atmosphère ainsi que le plan « bois ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 15 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

